



Congrès des 6 et 7 décembre 2012

Pour un vrai 3ème grade à la hauteur des compétences des ITPE

L'organisation en plusieurs corps de la fonction publique de l'État offre une réponse adaptée aux divers besoins de compétences de la sphère publique pour porter et mettre en œuvre les politiques tant nationales que territoriales.

Les ITPE constituent depuis longtemps un corps A & A+ à vocation interministérielle ayant démontré un haut niveau de compétence largement reconnu, tant technique que managériale, qui leur a permis d'accéder à des postes de direction dans la haute fonction publique. Ainsi, ce corps porte légitimement au sein des ministères des politiques à la fois techniques et ensemblières, en particulier au sein du METL et du MEDDE.

L'équilibre entre les modes de recrutement statutaire actuels, leur sélectivité, l'exigence dans la promotion, la qualité de la formation à l'ENTPE sont au cœur de la notoriété de notre corps. Ce sont naturellement des points de vigilance aigüe pour tous les ITPE.

Pour autant, notre statut n'est pas à la hauteur de l'investissement quotidien des ITPE dans leurs missions, ni de leur niveau de compétences. Il obère leur parcours professionnel vers des postes de 3^{ème} niveau dans l'administration sans autre justification que la préservation de « prés carrés ».

Sous notre pression, l'administration s'est engagée depuis de nombreuses années à créer pour le corps un 3^{ème} niveau de grade de droit commun.

=> Nous revendiquons, encore et toujours, la construction d'une grille spécifique au corps des ingénieurs des TPE, tenant compte de leur positionnement A & A+, par **un corps à 3 grades** :

- 1) **avec un 1er et un 2ème grades améliorés** par une revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires et l'ajout, à chaque niveau, d'un échelon supplémentaire ;
- 2) **avec un 3ème grade se terminant a minima à HEB pour ré-ouvrir** aux ITPE l'accès aux emplois de direction de la fonction publique d'État et territoriale.